Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 7 juin 2021, à 20h00 en vidéoconférence (ZOOM), sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Yvan Bessette
Guy Chamberland
Frédéric Bélisle

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

QUORUM

2021-06-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par Mme Micheline Lebel :

L'ouverture de l'assemblée à 19h39.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par M. Yvan Bessette :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2021-06-003 **Adoption des procès-verbaux des consultations publiques et des assemblées régulières du 6 avril 2021 et du 3 mai 2021.**

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par M. Yvan Bessette :

D'adopter les procès-verbaux des assemblées du 6 avril 2021 et du 3 mai 2021, tel que présentés.

2021-06-004 **Rapport de l'inspecteur du mois de mai 2021**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de mai 2021;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Guy Chamberland :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de mai 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-005 **Décisions sur les demandes de dérogations mineures**

2021-06-005.1 **DM2021-04, lot 4 565 269 (163, 21e Avenue)**

CONSIDÉRANT que le voisin immédiat a annoncé son appui au projet;

CONSIDÉRANT que le projet a été modifié suite à un premier projet déposé au moins d'avril et que le CCU considère que le requérant a démontré sa bonne foi dans la recherche d'un compromis pour rapprocher son projet des buts de la règlementation en vigueur;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

D'accepter, selon les recommandations du CCU, la demande visant l'implantation dérogatoire de l'agrandissement projeté, avec un empiètement maximal de 0,75 mètre dans la marge latérale, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-005.2 **DM-2021-05 Demande de dérogation mineure (201, 21e Avenue, lot 4 565 309)**

CONSIDÉRANT que le vestibule ne pourrait raisonnablement être construit ailleurs en raison de la configuration de la résidence et du terrain;

CONSIDÉRANT que l'empiètement projeté du vestibule lui-même a, de par ses dimensions, un impact limité dans la marge avant;

CONSIDÉRANT que la galerie et l'escalier projetés empiètent largement dans la marge avant, alors qu'ils pourraient être situés sur le côté du nouveau vestibule;

CONSIDÉRANT que la haie existante pourrait diminuer l'impact visuel depuis la rue, mais que sa présence n'est pas garantie à long terme;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

De refuser, selon les recommandations du CCU, la demande telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-005.3 **DM-2021-06 Demande de dérogation mineure (146, 22e Avenue, lot 4 565 281)**

CONSIDÉRANT que l'implantation dérogatoire n'a pas d'impact pour les voisins puisque le projet respecte la marge latérale ;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

D'accepter les recommandations du CCU concernant la demande visant l'implantation dérogatoire du garage projeté à une distance de 2,45 mètres du bâtiment principal, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-006 **Demandes d'appui à la CPTAQ, aliénation et utilisation résidentielle**

2021-06-006.1 **154, 21e Avenue**
Demande d'appui à la CPTAQ (lots 6 412 417)

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'art.62 L.P.T.A.Q. ;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, du demandeur expliquant le projet de lotissement et de construction ;

CONSIDÉRANT que le lot visé 6 412 417 fait partie d'une zone de consolidation résidentielle homogène et densifiée, existante depuis les années 60, n'a que pour effet de compléter les espaces disponibles vacants et déjà utilisés à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur et que ces lots sont directement adjacents au réseaux d'aqueduc et égouts sanitaire municipal;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins agricoles est impraticable;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquences ou contrainte additionnelles à long terme sur l'utilisation agricole, ni sur les établissements de productions animales;

CONSIDÉRANT que les limites de l'ensemble du secteur sont clairement définies et que la construction résidentielle sur le lot visés ne modifie en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contigües;

CONSIDÉRANT que les effets socio-économiques de la densification d'occupation du secteur est nécessaire et justifié pour la collectivité;

Il est proposé par Mme Mikaelle Rolland, appuyé par M. Jacques Lavallée et résolu :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ ainsi que les plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale et permet de maintenir le potentiel et l'utilisation des activités agricoles sur les lots avoisinant;

Adoptée à l'unanimité

2021-06-006.2 **154 et 158, 22e Avenue**
Demande d'appui à la CPTAQ (lots 4 565 264)

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'art.62 L.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, du demandeur expliquant le projet de lotissement et de construction;

CONSIDÉRANT que le lot visé 4 565 264 fait partie d'une zone de consolidation résidentielle homogène et densifiée, existante depuis les années 60, n'a que pour effet de compléter les espaces disponibles vacants et déjà utilisés à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur et que ces lots sont directement adjacents au réseaux d'aqueduc et égouts sanitaire municipal;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins agricoles est impraticable;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquences ou contraintes additionnelles à long terme sur l'utilisation agricole, ni sur les établissements de productions animales;

CONSIDÉRANT que les limites de l'ensemble du secteur sont clairement définies et que la construction résidentielle

sur le lot visés ne modifie en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contigües;

CONSIDÉRANT que les effets socio-économiques de la densification d'occupation du secteur est nécessaire et justifié pour la collectivité ;

Il est proposé par Mme Mikaelle Rolland, appuyé par M. Jacques Lavallée et résolu :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ ainsi que les plans annexés ;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale et permet de maintenir le potentiel et l'utilisation des activités agricoles sur les lots avoisinant;

Adoptée à l'unanimité.

2021-06-006.3 **221, 21e Avenue**
Demande d'appui à la CPTAQ (lots 4 565 321)

CONSIDÉRANT la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'art.62 L.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, du demandeur expliquant le projet de lotissement et de construction;

CONSIDÉRANT que le lot visé 4 565 321 fait partie d'une zone de consolidation résidentielle homogène et densifiée, existante depuis les années 60, n'a que pour effet de compléter les espaces disponibles vacants et déjà utilisés à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur et que ces lots sont directement adjacents au réseaux d'aqueduc et égouts sanitaire municipal;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins agricoles est impraticable;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquences ou contrainte additionnelles à long terme sur l'utilisation agricole, ni sur les établissements de productions animales;

CONSIDÉRANT que les limites de l'ensemble du secteur sont clairement définies et que la construction résidentielle sur le lot visés ne modifie en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contigüe;

CONSIDÉRANT que les effets socio-économiques de la densification d'occupation du secteur est nécessaire et justifié pour la collectivité;

Il est proposé par Mme Mikaelle Rolland, appuyé par M. Jacques Lavallée et résolu :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ ainsi que les plans annexés ;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale et permet de maintenir le potentiel et l'utilisation des activités agricoles sur les lots avoisinant;

Adoptée à l'unanimité

2021-06-007 **Reprofilage de fossé sur la rue De la Canadienne**

CONSIDÉRANT une étude et une évaluation des coûts.

CONSIDÉRANT que les frais de reprofilage des fossés de la rue De la Canadienne seront assumés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les ponceaux seront remis en place conditionnellement à leur bon état et leur conformité;

CONSIDÉRANT que les frais de remplacement des ponceaux non conformes ou abîmés devront être assumés par les propriétaires.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par M. Yvan Bessette :

De procéder à l'évaluation des coûts, par la suite de communiquer avec les propriétaires concernés pour les aviser des coûts et de la nature des travaux.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-008 **Prolongement de réseau aqueduc-égouts sanitaires sur la rue Claude**

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain au bout de la rue Claude aimerait subdiviser le terrain en trois lots;

CONSIDÉRANT que la prolongation du réseau faciliterait la vente de deux terrains;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain actuel assumerait les frais reliés à la prolongation du réseau;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, et appuyé par Mme Micheline Lebel :

De procéder à l'évaluation des coûts.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-009 **Gestion des plaintes de chiens et constat, mandat à la Sureté du Québec**

2021-06-009.1 **Chiens et constat par la Sureté du Québec**

CONSIDÉRANT l'adoption du « règlement provincial sur les chiens dangereux » par le Conseil municipal, point 2020-06-15-004 de la séance spéciale du lundi 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'intégration « règlement provincial sur les chiens dangereux » au règlement sur « la garde et contrôle des chiens » déjà en place à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

CONSIDÉRANT l'éventualité d'infractions aux règlements par les propriétaires de chiens résidents de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par M. Yvan Bessette :

D'autoriser la Sureté du Québec à utiliser un constat d'infraction dans les situations qui iraient à l'encontre du « règlement provincial sur les chiens dangereux » et du règlement sur « la garde et contrôle des chiens ».

Adoptée à l'unanimité

2021-06-009.2 **Problématique des chats errants**

CONSIDÉRANT les plaintes de citoyens reçues récemment;

CONSIDÉRANT les possibilités offertes par Proanima;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par M. Yvan Bessette :

De planifier une rencontre avec Proanima pour obtenir plus d'informations sur leurs services et les possibilités.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-010 **Contribution annuelle au C.A.S.**

CONSIDÉRANT un montant déjà attribué pour l'année, dont un 1er versement déjà remis;

CONSIDÉRANT la demande du C.A.S. d'obtenir le 2e versement afin d'entreprendre leur programmation d'automne.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par M. Yvan Bessette :

De procéder au 2e versement de la contribution annuelle, soit 4000 $.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-011 **Dossier CRSQV, porteur de projet : Déploiement du Wi-Fi dans les parcs**

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont démontré de l'intérêt pour le projet de déploiement de services Wi-Fi dans leurs parcs;

CONSIDÉRANT que chacun des projets du CRSQV doit avoir son propre porteur.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Micheline Lebel :

D'accepter d'agir à titre d'organisme responsable du projet « Déploiement du Wi-Fi dans les parcs »;

Adoptée à l'unanimité

2021-06-012 **Résolution pour demande d'aide financière au MAMH pour soutenir le projet de coopération intermunicipal**

CONSIDÉRANT le projet de coopération intermunicipal déjà en cours;

CONSIDÉRANT que M. Jacques Bouvier est en charge du projet et que son mandat se termine.

Il est proposé par M. Yvan Bessette, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'appuyer la demande auprès du MAMH pour la prolongation du mandat de M. Jacques Bouvier.

2021-06-013 **Mandat plan et devis, réfection de la Montée Meunier**

CONSIDÉRANT la demande d'assistance financière à l'intérieur du programme PAVL- AIRL, acceptée pour une contribution de $ 1 281 525 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service par la firme Tetra-Tech (au montant de 19 450 $), pour la confection des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offre ;

Il est proposé par M. Guy Chamberland et appuyé par M. Frédéric Bélisle :

De confier le mandat à la firme Tetra-tech (contrat de gré à gré avec système de rotation), pour la préparation des plans et devis et le l'appel d'offre pour le projet de réfection de la Montée Meunier, selon l'offre de service ;

De reporter la réalisation des travaux au printemps 2022, considérant que le calendrier des entrepreneurs de ce secteur est surchargé et que les prix des derniers appels d'offres sont hors de proportions ;

Également que la municipalité de Saint Alexandre réalisera en août 2021, le pavage du Rang Ste-Anne (jonction avec Montée Meunier) et qu'il n'y aura aucun chemin de détour accessible afin de coordonner ces deux projets;

Adoptée à l'unanimité

2021-06-014 **Demande au MTQ**

2021-06-014.1 **Amélioration de la sécurité et réduction de vitesse à l'intérieur du périmètre urbain**

CONSIDÉRANT certaines artères problématiques au niveau de la vitesse et la sécurité;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, et appuyé par M. Yvan Bessette :

De demander une étude ainsi qu'une rencontre avec les représentants du MTQ afin de trouver des solutions aux problèmes de vitesse et de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-014.2 **Sécuriser les accès à la structure du Pont Jones**

CONSIDÉRANT les accès piétonniers peu sécuritaires menant au pont Jones.

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, et appuyé par M. Yvan Bessette :

De demander une étude ainsi qu'une rencontre avec les représentants du MTQ afin de trouver des solutions aux problèmes de vitesse et de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-015 **Gestion des communications/plaintes (Facebook, site internet, Instagram)**

2021-06-015.1 **Formation « Gérer sa communauté pour un environnement numérique sain : trucs et astuces pour appliquer une nétiquette » par l'UMQ**

CONSIDÉRANT certaines situations survenues sur les réseaux sociaux dans les derniers mois.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Yvan Bessette :

D'autoriser la formation « Gérer sa communauté pour un environnement numérique sain : trucs et astuces pour appliquer une nétiquette ».

Adoptée à l'unanimité

2020-06-016 **Chevaux Islandais, droit de passage pour sentiers**

CONSIDÉRANT le projet d'une écurie située sur la route 133 d'aménager des sentiers de promenade pour les chevaux sur la 16e et la 18e Avenue;

CONSIDÉRANT que la circulation des chevaux sur les routes est un droit acquis ancestral;

CONSIDÉRANT que la demande de la propriétaire pour des affiches indiquant les traverses de chevaux sur la route 133 devra être acheminée à la MTQ étant donné qu'il s'agit d'une route provinciale.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

D'aviser la propriétaire qu'elle devra effectuer sa demande à la MTQ ainsi qu'aux propriétaires des propriétés visés par le sentier.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-017 **Remplacement de la faucheuse**

CONSIDÉRANT qu'il coûte entre 3 000 $ et 3 500 $ pour le remplacement des pièces de la faucheuse actuelle;

CONSIDÉRANT qu'il coûte entre 10 000 $ et 13 000 $ pour l'achat d'une nouvelle faucheuse, beaucoup plus rapide;

CONSIDÉRANT qu'il faudra moins de temps d'employé sur le tracteur;

CONSIDÉRANT que ce nouvel équipement sera moins dispendieux au niveau des frais d'entretien.

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, et appuyé par M. Yvan Bessette :

D'autoriser l'achat d'une nouvelle faucheuse.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-018 **Dépenses du mois de mai 2021 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de mai 2021 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, et appuyé par Mme Micheline Lebel:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de mai 2021 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-019 **Correspondance**

2021-06-020 **Varia**

2021-06-020.1 **CRSQV**

Il est discuté de réfléchir à un plan d'action visant les jeunes adolescents de Sabrevois, dans l'élaboration d'un lieu éphémère consacré aux jeunes à partir de matières naturelles tel que des troncs d'arbre, des grosses roches etc.

2021-06-020.2 **Réfection Montée Meunier**

CONSIDÉRANT que la réfection de la Montée Meunier sera refaite en entier cet automne;

CONSIDÉRANT qu'une section d'asphalte est actuellement complètement enlevée et qu'il y a un affaissement juste avant et juste après;

CONSIDÉRANT le colmatage de cette section et la correction des affaissements correspondant à environ 35 tonnes d'asphalte et un coût de 8 000 $;

CONSIDÉRANT les coûts de la réfection totale de la Montée Meunier.

Le Conseil propose :

Le colmatage de la section la plus endommagée.

2021-06-020.3 **Réfection Grand-Sabrevois**

CONSIDÉRANT qu'environ 55 tonnes d'asphalte serait requises au coût de 11 000 $ pour corriger les affaissements et les fissures;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la route dans son ensemble sont prévus pour 2022;

Le Conseil propose :

De reporter le point.

2021-06-020.4 **Arbre sur la 18e Avenue**

CONSIDÉRANT qu'un arbre touche à la ligne électrique;

CONSIDÉRANT que nous devrons faire appel à une compagnie d'émondage certifiée et que le montant pour abattre l'arbre serait de 1 800 $;

CONSIDÉRANT qu'une vérification avec Hydro-Québec sera effectuée au préalable.

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par Mme Micheline Lebel:

De procéder à la taille de l'arbre.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-021 **Période de questions**

2021-06-022 **Fermeture de l'assemblée**

2021-06-022.1 **Prochain comité plénier**

Lundi le 28 juin 2021 à 19h30

2021-06-022.2 **Prochaine réunion de l'assemblée régulière du Conseil**

Lundi le 5 juillet 2021 à 19h30

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, et appuyé par M. Yvan Bessette :

La fermeture de l'assemblée à 20h 34.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier